



Communauté de Communes  
des 1000 Étangs

**Rapport Annuel d'Activité  
concernant la Gestion  
des Déchets Ménagers  
et Assimilés**

**2020**

Communauté de Communes des 1000 Étangs  
14 Place du Marché - 70270 MELISEY

Tél: 03 84 20 05 53

[melisey.ccme@orange.fr](mailto:melisey.ccme@orange.fr) [ccme.omtri@orange.fr](mailto:ccme.omtri@orange.fr)

# SOMMAIRE

## **I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

1. INTRODUCTION
2. PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE
  - 2.a Les Partenaires
  - 2.b La Commission
3. TERRITOIRE ET POPULATION
4. COLLECTES ET APPORTS VOLONTAIRES
  - 4.a Les Déchets et Fréquences des Collectes OM et TRI
  - 4.b Le Déroulement des Collectes OM et TRI
  - 4.c Les Collectes en Apports Volontaires

## **II. BILAN DES TONNAGES**

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES
2. LE TRI SÉLECTIF
3. LE VERRE
4. LES MATÉRIAUX DIVERS
5. BILAN GLOBAL DES FLUX

## **III. BILAN FINANCIER**

1. TARIFICATION
2. FACTURATION
3. BUDGET
  - 3.a Approbation Compte Administratif
  - 3.b Dépenses de Fonctionnement
  - 3.c Recettes de Fonctionnement
  - 3.d Ratio Dépenses et Recettes de Fonctionnement
  - 3.e Investissement : Mandats et Titres émis
  - 3.f Ratio Dépenses et Recettes d'Investissement

## **IV. COMMUNICATION**

1. LE BULLETIN COMMUNAUTAIRE
2. LE FLYER "LES ORDURES MÉNAGÈRES ... ET VOUS !"
3. LES CONSIGNES DU SYTEVOM
4. LES BACS OM
5. LE COMPOSTAGE
6. INTERNET

# I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## 1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif à la collecte des ordures ménagères, un compte-rendu annuel de l'activité de ce service doit être présenté dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est basé notamment sur les indications fournies par les prestataires, accompagné d'éléments techniques et financiers issus de la gestion 2020.

Ce rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des 1000 étangs. Il fait ensuite l'objet d'une communication du maire de chaque Commune membre au sein de son conseil municipal.

## 2. PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE

Dans le cadre de sa compétence « *protection et mise en valeur de l'environnement* », la Communauté de Communes des 1000 Étangs est en charge de la collecte, du tri, de l'élimination, de la valorisation et du traitement des déchets et assimilés et doit accomplir des actions de sensibilisation au tri sélectif.

### 2.a - Les Partenaires

Une délégation de service public a été établie avec l'entreprise **C2T Déchets**, implantée 4 chemin des Plantes à MARNAY (70150), concernant le ramassage des déchets sur le territoire. Ayant un dépôt à Francheville, sa société C2T Déchets met à disposition de la CC 1000 ETANGS, son matériel et son personnel afin de réaliser les collectes des ordures ménagères (OM) et les collectes sélectives (CS ou TRI) sur notre territoire. Elle vide son chargement principalement au quai de transfert situé à Saint-Sauveur, mais également au centre de traitement de Noidans le Ferroux lors des caractérisations. Mr Patrick ROUHIER est le responsable de collecte présent quotidiennement sur le territoire.



matériel et son personnel afin de réaliser les collectes des ordures ménagères (OM) et les collectes sélectives (CS ou TRI) sur notre territoire. Elle vide son chargement principalement au quai de transfert situé à Saint-Sauveur, mais également au centre de traitement de Noidans le Ferroux lors des caractérisations. Mr Patrick ROUHIER est le responsable de collecte présent quotidiennement sur le territoire.

La CC 1000 ETANGS adhère au **SYTEVOM** (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères) situé au lieu-dit Les Fougères à Noidans le Ferroux (70130) Le SYTEVOM :

- gère les quais de transfert et se charge du transport des déchets jusqu'à l'usine de traitement ou sont ensuite trier et valoriser les déchets sélectifs. Les déchets ménagers sont incinérés.
- gère également les 3 déchetteries de notre territoire situées à Melisey, Faucogney et Ternuay.



L'usine de traitement et d'incinération du SYTEVOM à Noidans le Ferroux



Espace Nature Culture

Concernant les actions de sensibilisation au tri sélectif, la CCME collabore avec **La Maison de la Nature des Vosges Saônoises** (MNVS) située à Château Lambert (70440).

La MNVS a pour vocation de sensibiliser tous les publics à l'environnement et au développement durable, à travers la conception et l'animation d'activités thématiques. Un ambassadeur de tri peut être amené à établir des missions sur la demande de la CC 1000 ETANGS.

## 2.b – La Commission

La Commission est composée d'élus et travaille afin de répondre à toutes les questions d'ordre techniques et financières. Les propositions sont présentées au Conseil Communautaire et sont actives après validation de ce dernier via délibération.

La facturation aux usagers est sa fonction principale mais elle répond également, quotidiennement, aux différentes demandes des usagers concernant la collecte telle que des demandes de bacs, des problèmes de collecte, des problèmes de facturations.

Des critères de qualités sont imposés par le SYTEVOM ce qui entraîne des refus de collecte. Selon la nature du problème rencontré, il est alors résolu, en lien avec Patrick ROUHIER, soit par le personnel de la CC 1000 Etangs, soit par des membres de la commission, soit avec la Mairie du secteur concerné.

### Présentation du Service en Charge des Ordures Ménagères

**Directeur de la CCME :** Jérôme TROSSAT

**Adjointe Administrative et Ambassadrice de Tri :** Lysiane BION

### Présentation de la Commission

Elle était composée comme suit jusqu'au 11 juillet 2020.

**Président :** René DIEUDONNE

**Vice-Présidente :** Michèle CHIPAUX

**Membres :** Franck COPPE - Gérard DIRAND - Arnaud FORMET - Marie-Claire FRESLIER  
Denis GILLET - Jean Pierre GRANDMOUGIN - Laurence HENRY - Claude LAMBOLEY  
Yves PETRONELLI - Michel SEGUIN - Denis TISSERAND

Suite aux élections municipales et communautaires, une nouvelle commission a été formée pour les 6 prochaines années. Constitution validée par la délibération 2020/48 lors du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020. Elle est composée comme suit :

**Président :** Bruno HEYMANN

**Vice-Président :** Bernard GIRARD

**Membres :** Sonny BRODELLE – Sylvie COUTHERUT - Alain DAGUE  
Philippe GROSJEAN – Claude LAMBOLEY – Guy MOUGENOT - Yves PETRONELLI  
Maryline PETROFF – Michel POIROT – Jean Louis PRANEUF – Alain RIBAUD  
Henri SAINTIGNY – Yves VUILLEMARD

Le Conseil Communautaire a désigné 2 personnes pour siéger au SYTEVOM :

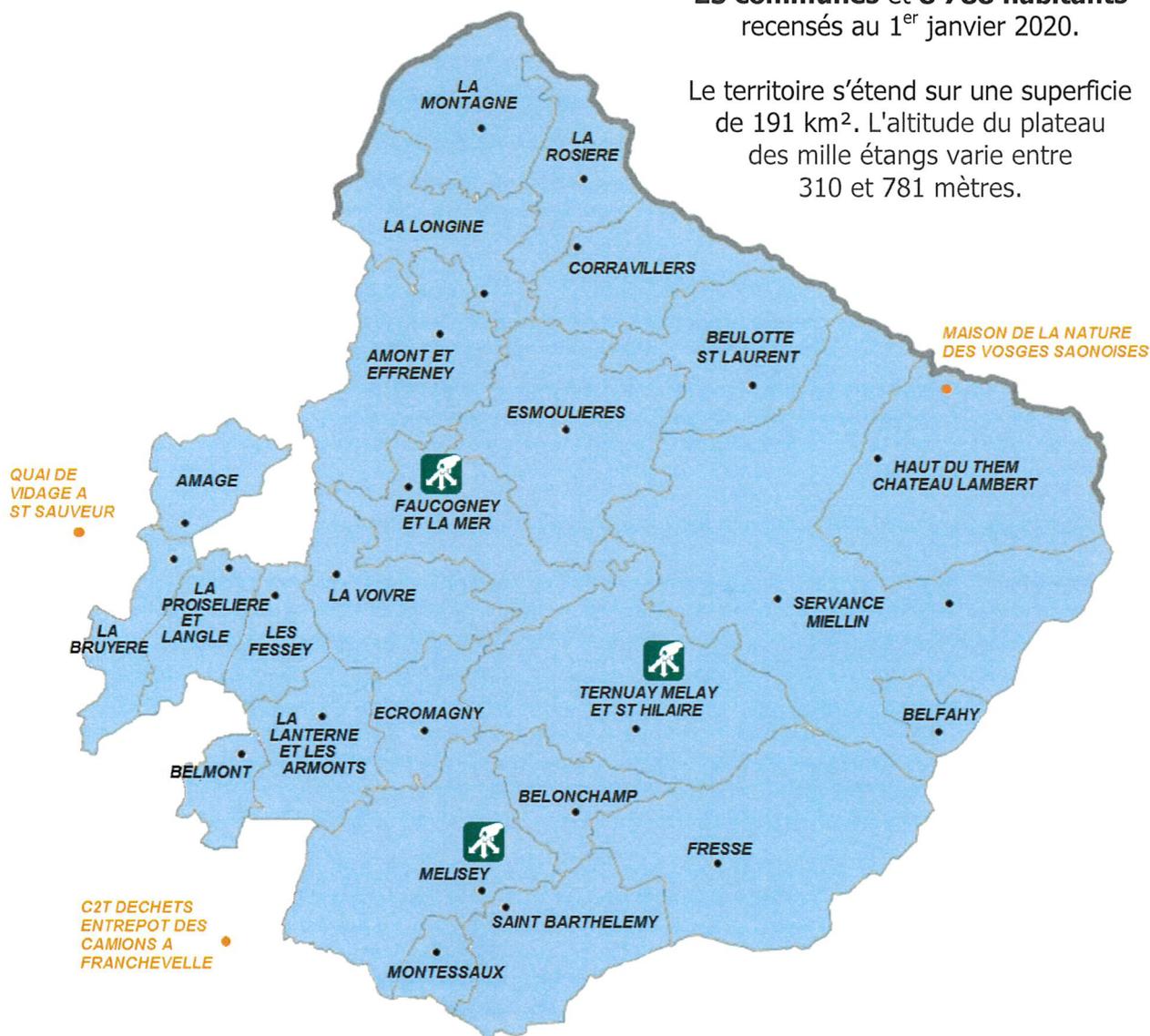
- Mr Bruno HEYMANN en qualité de délégué titulaire
- Mr Bernard GIRARD en qualité de délégué suppléant

Validation sur délibération 2020/56 du 11 juillet 2020

### 3. TERRITOIRE ET POPULATION

LA CC 1000 ETANGS compte  
**25 communes** et **8 788 habitants**  
recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le territoire s'étend sur une superficie  
de 191 km<sup>2</sup>. L'altitude du plateau  
des mille étangs varie entre  
310 et 781 mètres.



### Détail de la population par communes

Amage	342	La Lanterne et les Armonts	220
Amont et Effreney	167	La Longine	233
Belfahy	84	La Montagne	37
Belmont	142	La Proiselière et Langle	152
Belonchamp	208	La Rosière	83
Beulotte St Laurent	58	La Voivre	149
Corravillers	193	Les Fessey	138
Ecromagny	163	Melisey	1717
Esmoulières	98	Montessaux	168
Faucogney et la Mer	545	Saint Barthélemy	1144
Fresse	734	Servance Miellin	848
Haut du Them	443	Ternuay	501
La Bruyère	221		

Pour rappel, la population 2019 était de 8 853 habitants soit une diminution de 65 personnes ce qui correspond à 0,74 %. Diminution quasi identique entre 2018 et 2019 qui était de 63 personnes.

## 4. COLLECTES ET APPORTS VOLONTAIRES

### 4.a – Les Déchets et Fréquence des Collectes OM et TRI

Les déchets collectés sont des déchets ménagers issus principalement de l'activité des foyers présents sur le territoire. A noter que le service a été maintenu tout au long de l'année malgré la pandémie mondiale due à la Covid19.

Deux sortes de déchets sont identifiées : les Ordures Ménagères et le Tri. Les tournées sont alors établies en fonction des déchets concernés :

- Les OM sont collectées toutes les semaines et pour répondre à l'ensemble de territoire, 3 jours sont nécessaires : lundi, mardi et mercredi.
- Le Tri est collecté toutes les quinzaines. Le territoire est réparti en 2 groupes (semaine paire et impaire) et se partagent les jeudis et vendredis

### Semainier des collectes 2020 par Communes

Collectes des OM	LUNDI	<b>SAINT BARTHELEMY</b> BELMONT - ECROMAGNY - LA LANterne LES ARMONTs MELISEY - MONTESSAUX	
	MARDI	LA MER - LA BRUYERE - LES FESSEY - LA PROISELIERE ET LANGLE AMAGE - AMONT ET EFFRENEY - BEULOTTE ST LAURENT - CORRAVILLERS - ESMOULIERES FAUCOGNEY - LA LONGINE - LA MONTAGNE - LA ROSIERE - LA VOIVRE	
	MERCREDI	HAUT DU THEM CHÂTEAU LAMBERT - SERVANCE MIELLIN - TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE BELONCHAMP - BELFAHY - FRESSE	
Collecte du TRI	JEUDEI	Semaine Paire AMAGE - AMONT ET EFFRENEY - BEULOTTE ST LAURENT CORRAVILLERS - ESMOULIERES - FAUCOGNEY LA LONGINE - LA MONTAGNE - LA ROSIERE - LA VOIVRE	Semaine Impaire BELMONT - ECROMAGNY LA LANterne LES ARMONTs MELISEY - MONTESSAUX
	VENDREDI	LA MER - LA BRUYERE - LES FESSEY LA PROISELIERE ET LANGLE HAUT DU THEM CHÂTEAU LAMBERT - SERVANCE MIELLIN TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE	BELONCHAMP - BELFAHY - FRESSE SAINT BARTHELEMY

## **4.b – Le déroulement des Collectes OM et TRI**

Les collectes sont assurées par C2T Déchets sur les voies publiques praticables par des véhicules spécialisés. Les bacs doivent être présentés la veille au soir du ramassage et doivent être rangés après la collecte. Dans un souci de propreté, mais également pour soulager les conditions de travail des ripeurs, les camions sont désormais dotés de la levée de bacs automatiques.

De ce fait, les sacs et les bacs non conformes ne sont plus collectés. Les bacs jaunes destinés au Tri sont mis à disposition des usagers. Les bacs d'OM sont à la charge de l'usager. Trois modèles sont proposés à la vente : 120 litres, 180 litres et 660 litres.

Notre territoire étant composé d'un relief accidenté, la collecte est réalisée en majeure partie en porte à porte. Néanmoins, concernant les accès impossibles ou trop à l'écart, des bacs de regroupement sont disposés dans des emplacements dédiés. 140 containers de regroupements en 660l sont ainsi à disposition des usagers ne pouvant être collectés à domicile.

Après le ramassage, les ordures ménagères sont stockées au quai de transfert situé à Saint-Sauveur, sur le site de la déchetterie. Elles sont ensuite prises en charge par le SYTEVOM qui les transporte vers le Centre de Valorisation des déchets de Noidans Le Ferroux. Les déchets de la collecte sélectives sont triés, recyclés et valorisés si possible. Les déchets d'ordures ménagères sont incinérés.

## **4.c – Les Collectes en apports volontaires**

### Collecte du verre

Le SYTEVOM met à disposition des usagers 66 points d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire communautaire destinés à la collecte du verre. Le vidage, le transport et la valorisation sont également gérés par le SYTEVOM. Le flux transite directement chez les verriers repreneurs pour valorisation.

### Apports en déchetteries

Depuis le 1er janvier 2013, le fonctionnement des déchetteries (personnels gardiens, enlèvement des bennes, traitement/valorisation des matières, investissement) est assuré par le SYTEVOM. L'augmentation des apports amène le syndicat à moderniser la gestion de ses équipements : fluidité de circulations en haut de quai, identification et traçabilité des apports (particuliers et professionnels), simplification administrative de la facturation (professionnels), etc ... Ce nouveau dispositif concerne la déchetterie de Melisey où une borne d'accès et une barrière ont été mises en place courant 2019. Un badge d'accès est désormais obligatoire, il est fourni par le SYTEVOM sur demande au 03 84 76 93 09 ou par mail [badge@sytevom.org](mailto:badge@sytevom.org).

Trois déchetteries sont situées sur le territoire communautaire.  
Elles sont représentées sur la carte par le logo suivant :



Présentation des déchetteries :

- à **Melisey**, chemin du Sygle. ☎ 03 84 63 27 04

**Horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

<b>Lundi</b>	-	13h30 – 18h
<b>Mercredi</b>	9h – 12h	13h30 – 18h
<b>Vendredi</b>	9h – 12h	13h30 – 18h
<b>Samedi</b>	9h – 12h	13h30 – 18h

**Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**

<b>Lundi</b>	-	13h30 – 16h30
<b>Mercredi</b>	9h – 12h	13h30 – 16h30
<b>Vendredi</b>	9h – 12h	13h30 – 16h30
<b>Samedi</b>	9h – 12h	13h30 – 16h30

- à **Ternuay**, lieu-dit « Le Ru Jeannot » aux Etroitures, en direction de la commune de Servance. ☎ 03 84 63 88 45

**Horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

<b>Mardi</b>	-	13h30 – 18h
<b>Jeudi</b>	-	13h30 – 18h
<b>Samedi</b>	9h – 12h	13h30 – 18h

**Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**

<b>Mardi</b>	-	13h30 – 16h30
<b>Jeudi</b>	-	13h30 – 16h30
<b>Samedi</b>	9h – 12h	13h30 – 16h30

- à **Faucogney**, avenue du Pont Neuf. ☎ 03 84 49 37 58

**Horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

<b>Lundi</b>	-	13h30 – 18h
<b>Mercredi</b>	-	13h30 – 18h
<b>Samedi</b>	9h – 12h	13h30 – 18h

**Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**

<b>Lundi</b>	-	13h30 – 16h30
<b>Mercredi</b>	-	13h30 – 16h30
<b>Samedi</b>	9h – 12h	13h30 – 16h30

A préciser que cette année a été fortement perturbée par la COVID 19 qui a entraîné des confinements successifs. Les déchetteries ont été fermées du 17 mars au 11 mai puis ouvertes progressivement, notamment pour Ternuay et Faucogney à la hauteur d'une journée par semaine.

## II. BILAN DES TONNAGES

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, renommé depuis Communauté de Communes des 1000 Étangs, a intégré 13 communes supplémentaires appartenant à l'ex-CCME. Les comparaisons de données établies ci-dessous seront calculées sur les années 2017, 2018, 2019 et 2020 représentatives des 25 communes.

Plusieurs flux de collecte sont identifiables sur le territoire. Les Ordures Ménagères et le Tri Sélectif sont réalisés par la CC 1000 ETANGS. Des points d'apports volontaires (PAV) permettent la collecte du verre et les déchetteries acceptent les dépôts d'une multitude de matériaux non pris en charge par les collectes précédentes.

### 1. LES ORDURES MENAGERES – Collecte en porte à porte et bacs de regroupement

Détail des tonnages collectés en OM par mois

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
90.68	85.64	100.74	89.32	88.10	105.72	110.16	113.94	107.86	91.54	91.36	103.12

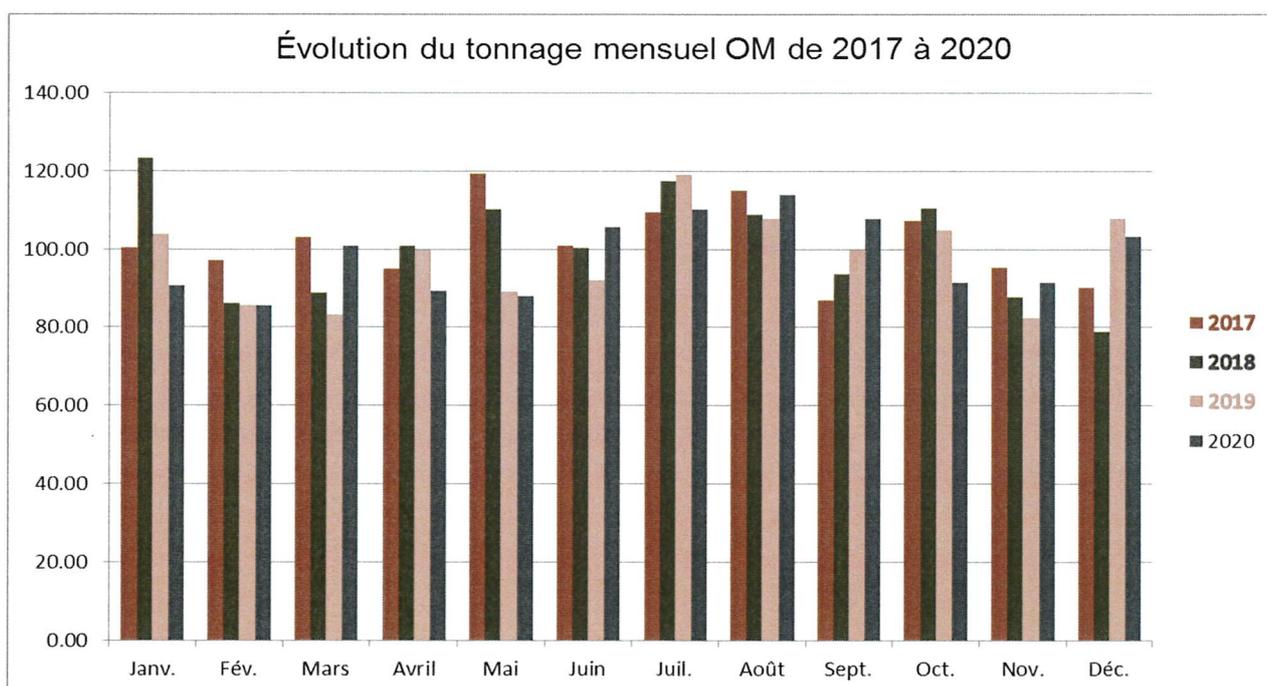
**1178.18 tonnes d'OM** ont été collectées sur l'année 2020, soit une moyenne de 11.17 Kg/habitant/mois. On constate un tonnage plus important en mars, ceci est sûrement dû au 1<sup>er</sup> confinement imposant à la population le maintien à domicile. Les chiffres de la période estivale et de décembre démontrent une fréquentation sur le territoire est plus importante du fait des résidences secondaires et de l'hébergement touristique.

Pour rappel, le tonnage s'élevait à 1174.84 tonnes en 2019.

Après 3 années consécutives de baisse du tonnage, on constate en 2020 une légère augmentation des OM collectées de 0.28 %.

La crise sanitaire impose un confinement obligatoire du 17 mars au 11 mai 2020, ceci explique en partie l'augmentation annuelle des déchets malgré la légère baisse démographique du territoire.

Il faut développer d'avantage la vente de composteurs et inciter au tri sélectif afin de réduire significativement le coût de traitement des OM.



## 2. LE TRI SÉLECTIF – Collecte en porte à porte et bacs de regroupement

Détail des tonnages collectés en TRI par mois

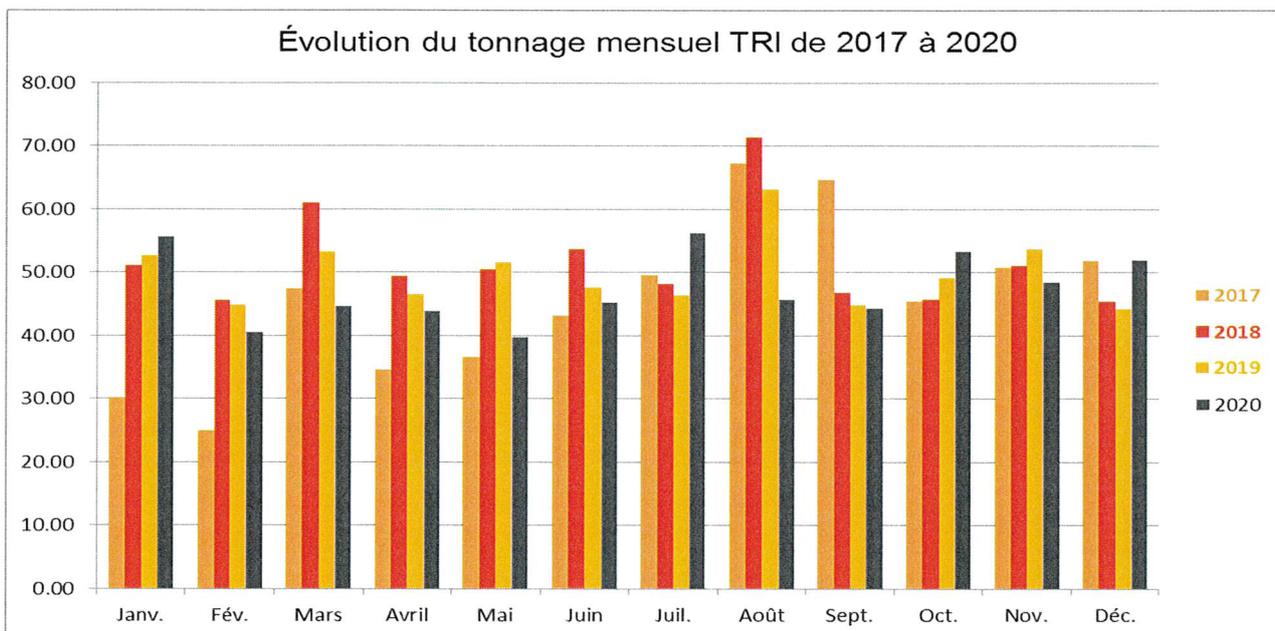
Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
55.68	40.56	44.68	43.88	39.76	45.26	56.18	45.72	44.32	53.4	48.44	51.94

**569.82 tonnes de Tri Sélectif** ont été collectées sur l'année 2020, soit une moyenne de 5.4 Kg/habitant/mois. On constate un tonnage plutôt régulier tout au long de l'année sauf le mois d'août.

Pour rappel, le tonnage s'élevait à 596.99 en 2019, et 619.4 en 2018 (meilleure année).

On constate donc une baisse du tonnage collecté de 4.55 %.

L'évolution entre 2017 et 2018 s'élevait à 13.47 % de tonnage supplémentaire collecté, la sensibilisation du tri paraissait plutôt encourageante et comprise par la population. En 2019, le tonnage collecté diminue de 3.62 % puis de 4.55 % en 2020. Ces pourcentages représentent une perte de matières de 22 puis 28 tonnes à valoriser soit presque 50 tonnes pour ces 2 années. Il faut accentuer la communication sur ce sujet afin d'inciter la population à utiliser ce service en vue d'une valorisation plus importante en lien direct avec le montant de leur facture.



### Caractérisations :

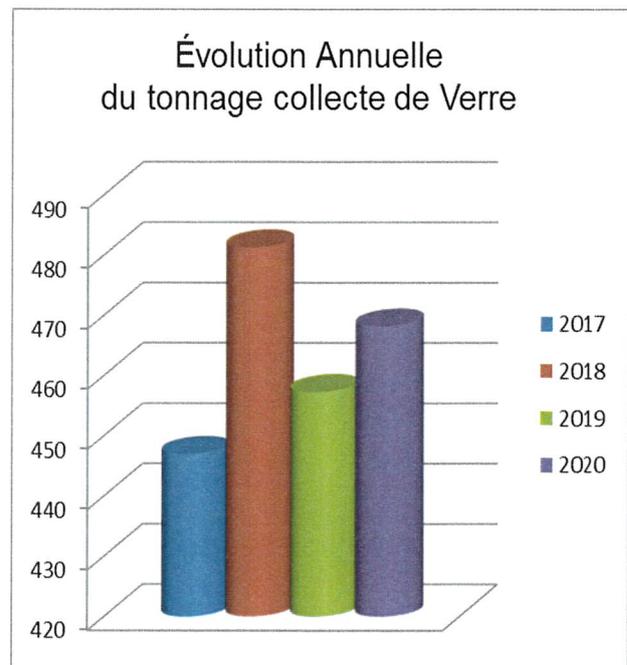
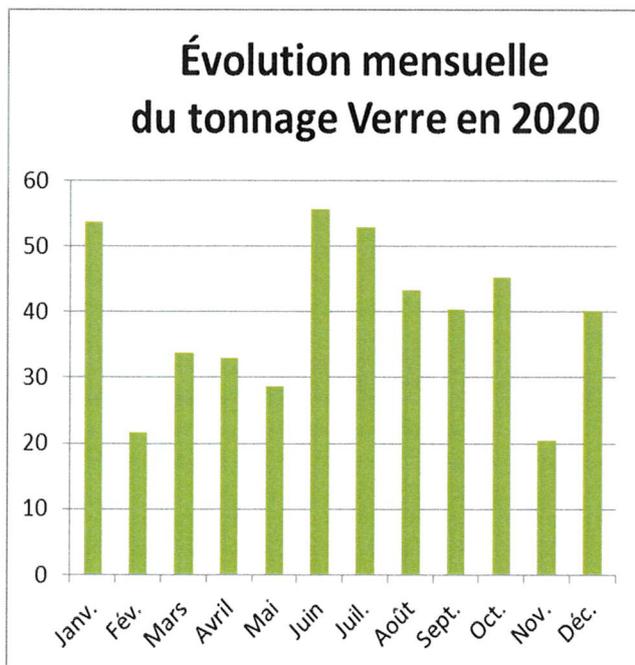
En 2020, à cause de la pandémie et les travaux de modernisation du centre de tri à Noidans le Ferroux, seulement 7 caractérisations, contre 14 en 2019, ont été réalisées entre septembre et décembre. La caractérisation consiste à trier un échantillon de la collecte et de séparer les matières recyclables, donc valorisables, des matières n'ayant pas leur place dans cette collecte dite sélective. Les différentes catégories vont permettre de calculer les retombées financières accordées à la CC 1000 ETANGS. Il est nécessaire donc d'avoir un taux de refus le plus faible possible.

Dates des Caractérisations	taux de refus	Poids (kg) échantillon	Détail des indésirables :
10-sept	16.48%	59.94	OM (dont 2 sacs d'OM, absorbants, restes alimentaires), emballages non vides, masques, D3E, bois
11-sept	17.91%	71.36	OM (dont 3 sacs d'OM, absorbants, restes alimentaires), emballages non vides, textiles, végétaux, fruits et légumes, masques, D3E, 1 bâche (0,72 kg)
16-oct	27.86%	75.02	OM (dont absorbants, restes alimentaires), emballages non vides, masques, textile, végétaux, D3E
26-nov	24.95%	56.68	OM (dont couches, absorbants, restes alimentaires), masques, bois, chaussures
27-nov	36.46%	53.32	Présence d'1 grand sac d'aliments pour animaux contenant 4,96 kg de verre OM (dont absorbants, restes alimentaires), emballages non vides, masques, textile (grande couette et grande nappe), raquette de ping-pong, sciure de bois, médicaments Forte odeur de diluant (1 grande nappe imbibée)
03-déc	18.21%	65.68	OM (dont sacs d'OM, 1 couche, restes alimentaires, absorbants), masques, textile, D3E, 2 piles Quelques 'blocs' de papiers détremés amalgamés aux autres emballages
04-déc	23.09%	53.8	OM (dont sacs d'OM, absorbants, restes alimentaires), végétaux, masques, D3E, 1 pile
	<b>23.57%</b>		<b>Moyenne des Pourcentages de Refus</b>

**La moyenne des taux de refus de tri s'élève à 23.57 %** pour l'année 2020. La meilleure caractérisation a été réalisée en septembre 2020 avec un taux à 16.48 %, à contrario le taux de refus atteint 36.46 % en novembre. C'est une nette amélioration comparée à 2019, pour rappel, celui-ci était à 34.98 %.

On constate une plus faible quantité d'indésirables, ce qui explique l'amélioration du taux de refus et qui laisse penser que les usagers sont plus nombreux à trier. Malgré tout, la présence d'Ordures Ménagères, d'emballages non vides, de textile, de verre, de végétaux et de bois lors de toutes les caractérisations montrent que ces déchets ne sont pas des erreurs de tri, mais le fait que certaines personnes ne font aucun effort. La communication concernant le tri s'avère encore indispensable au vu des résultats précédents. Concernant la manne financière perçue sous forme de subvention de tri, on cumule deux paramètres défavorables : la baisse de matière de 4.55 % et le taux de refus encore trop élevé à 23.57%.

### 3. LE VERRE – Collecte en Points d'Apports Volontaires



**468.06 tonnes de verre** ont été collectées via les Points d'Apports Volontaires en service sur le territoire de la CC 1000 ETANGS. Cela représente 52.02 Kg/an par habitant.

On peut remarquer une hausse de 2.38 % par rapport à 2019 mais cela ne comble par la baisse significative entre 2018 et 2019, d'environ 5%.

#### 4. MATÉRIAUX DIVERS – Déposés en Déchetterie

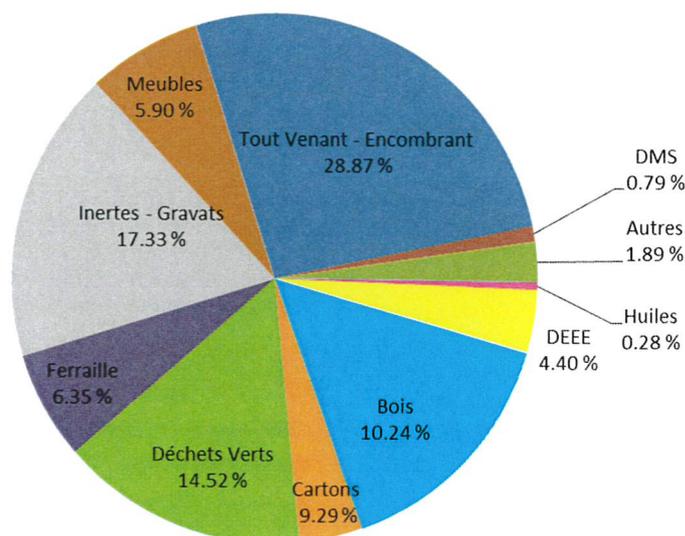
Matières	MELISEY		FAUCOGNEY		TERNUAY		TOTAL	
	18 008 entrées		6 774 entrées		4 702 entrées		29 484 entrées	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
Bois	261.25	14.25%	87.80	15.66%	65.65	18.23%	414.70	15.06%
Cartons	68.88	3.76%	21.42	3.82%	17.28	4.80%	107.58	3.91%
Déchets Verts	306.40	16.71%	75.10	13.39%	36.65	10.18%	418.15	15.18%
Ferraille	108.85	5.94%	43.85	7.82%	30.20	8.39%	182.90	6.64%
Inertes / Gravats	300.24	16.37%	110.00	19.62%	81.11	22.52%	491.35	17.84%
Meubles	154.56	8.43%	38.38	6.84%	-	-	192.94	7.00%
Tout Venant / Encombrant	514.61	28.06%	130.06	23.19%	90.57	25.15%	735.24	26.69%
DMS	16.79	0.92%	6.93	1.24%	2.92	0.81%	26.64	0.97%
Autres	38.57	2.10%	15.28	2.72%	13.62	3.78%	67.47	2.45%
Huiles	7.84	0.43%	3.5	0.62%	1.17	0.32%	12.51	0.45%
DEEE	55.68	3.04%	28.43	5.07%	20.93	5.81%	105.04	3.81%
Ressourcerie		0.00%		0.00%	-	-	0.00	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 833.67</b>		<b>560.75</b>		<b>360.10</b>		<b>2 754.52</b>	

DMS : Produits Ménagers Spéciaux  
Huiles : Vidange et Friture

Autres Cartouches, Livres, Textiles, Pneus  
DEEE : Déchets Électriques et Électroniques

Le tonnage total des matériaux déposés sur les 3 déchetteries du territoire communautaire s'élève à **2 754.52 tonnes** ce qui représente un ratio annuel de 314.44 Kg par habitant par an. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2019 mais s'explique par la fermeture totale de toutes les déchetteries du 17 mars au 11 mai lors du 1<sup>er</sup> confinement. Les déchetteries de Faucogney et Ternuay ont prolongé cette période de fermeture au profit de la déchetterie de Melisey qui a collecté plus de 65% des matériaux.

#### Répartition globale des Matières



### Évolution du Tonnage par Déchetterie

	2017	2018	2019	2020
MELISEY	1728.00	1827.00	1907.65	1833.67
FAUCOGNEY	638.52	672.16	654.06	560.75
TERNUAY	377.00	397.54	432.51	360.10
<b>Total</b>	<b>2743.52</b>	<b>2896.70</b>	<b>2994.22</b>	<b>2754.52</b>

### Évolution de la Fréquentation par Déchetterie

	2017	2018	2019	2020
MELISEY	19256	18577	18851	18008
FAUCOGNEY	8137	8337	8270	6774
TERNUAY	6784	7126	6457	4702
<b>Total</b>	<b>34177</b>	<b>34040</b>	<b>33578</b>	<b>29484</b>

Après une augmentation du tonnage collecté pendant 3 ans, on peut constater une baisse importante en 2020. La fréquentation chute également en comptabilisant 4094 passages de moins qu'en 2019. La fermeture prolongée des déchetteries due à la pandémie en est sûrement la raison principale.

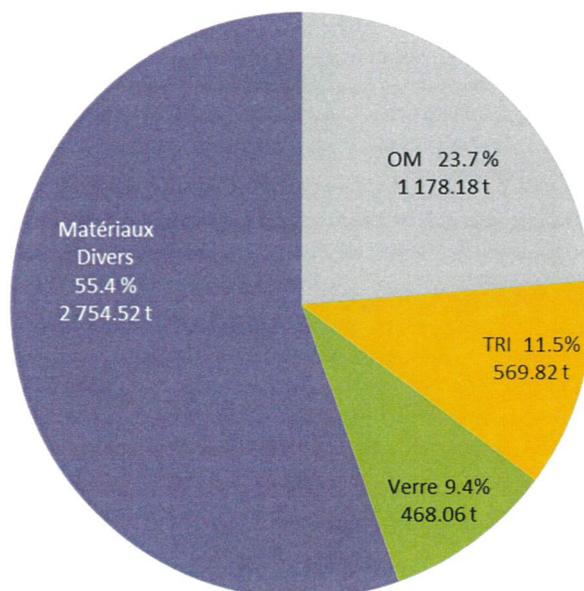
## 5. BILAN GLOBAL DES FLUX

### Évolution du Tonnage Global Collecté

	2017	2018	2019	2020
OM	1 219.92	1 206.72	1 174.84	1 178.18
TRI	545.88	619.40	596.99	569.82
Verre	446.92	481.12	457.18	468.06
Matériaux Divers	2 743.52	2 896.70	2 994.22	2 754.52
<b>TOTAL</b>	<b>4 956.24</b>	<b>5 203.94</b>	<b>5 223.23</b>	<b>4 970.58</b>

Le tonnage global des déchets collectés en 2020 s'élève à 4 970.58 tonnes ce qui représente par habitant 565 kg par an soit presque 47 Kg par mois. On remarque une baisse significative notamment due aux apports plus faibles en déchetterie et à la diminution du tonnage collecté en tri.

### Répartition Globale des Flux en 2020



### III. BILAN FINANCIER

#### 1. TARIFICATION

Par délibération (n°2019/51) en date du 28 mars 2019, le Conseil communautaire a fixé comme suit la redevance des ordures ménagères pour 2019. Cette tarification est maintenue en 2020, via le certificat administratif du 22 avril 2020, et validé en Conseil Communautaire le 23 juin 2020 par délibération D2020/16.

	Tarifs-Redevance-2020	
	Nombre de parts	Coût
Foyer-1 personne	1	85.00 €
Foyer-2 personnes	2	170.00 €
Foyer-3 personnes	2.5	212.50 €
Foyer-4 personnes	2.75	233.75 €
Foyer-5 personnes et plus	3	255.00 €
Résidences secondaires <i>Exonération de la redevance sur les résidences secondaires lorsque le propriétaire possède sa résidence principale sur le territoire de la CCME.</i>	1.5	127.50 €
Gîte	1	85.00 €
Chambre d'hôte	1	85.00 €
Camping-1 à 20 emplacements	1	85.00 €
Camping-21 à 40 emplacements	2	170.00 €
Camping-41 emplacements et plus	3	255.00 €
Caravane	forfait	50.00 €
Hôtel / restaurant / restaurant d'entreprise	2	170.00 €
Collège	4	340.00 €
Salle polyvalente	1 part / tranche de 100 personnes	
Supermarché	20	1 700.00 €
Activité commerciale "profession de bouche"	1.5	127.50 €
Activité commerciale "pas de porte" et services	1	85.00 €
Activité industrielle	2	170.00 €
Station d'épuration Melisey	4	340.00 €
Stations d'épuration Servance et Faucongy	2	170.00 €

## 2. FACTURATION

La trésorerie a autorisé la CC 1000 Etangs à facturer la redevance des ordures ménagères aux usagers pendant le 1<sup>er</sup> confinement afin de répondre à un besoin de liquidité bancaire. La facturation a donc été établie, suivant un certificat administratif mentionnant le maintien des tarifs 2019 et ceci avant la validation définitive des tarifs par le Conseil Communautaire qui était en attente de déconfinement pour se réunir. Le certificat, réalisé dans la hâte, a mentionné le maintien des tarifs et du tri sélectif. Ce dernier a donc été facturé à un grand nombre de communes de l'ex-ccme. Afin de remédier à cette erreur, les usagers de Faucogney reliés au collectif ont été remboursés. Pour les autres usagers des autres communes non reliés au collectif, la facture de SPANC 2020 n'a pas été réalisée puisque le montant était équivalent.

## 1. BUDGET

### 3.a – Approbation compte administratif

Le Conseil Communautaire approuve, par délibération n°2021/10 le 25 février 2021, le compte administratif de l'exercice 2020 concernant le budget OM. Il peut se résumer ainsi :

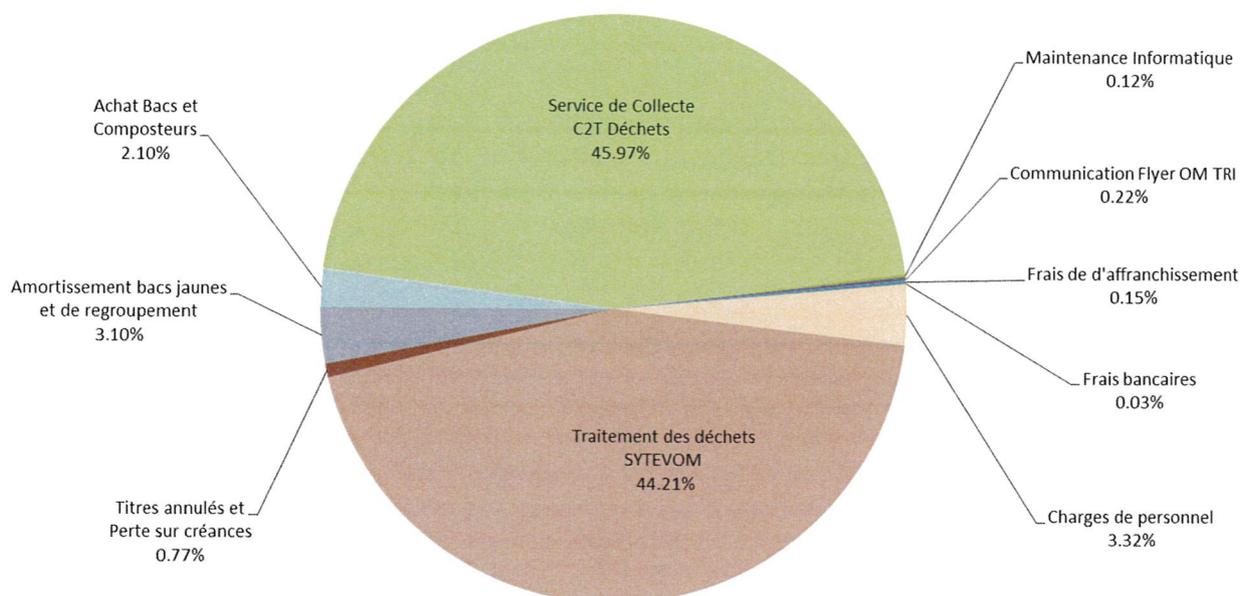
<b>RESULTATS EXERCICE 2020</b>		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Mandats émis</i>	14 510.06 €	881 099.38 €
<i>Titres émis</i>	29 712.00 €	819 623.09 €
<i>Résultats</i>	15 201.94 €	-61 476.29 €

	<b>RESULTATS CUMULES</b> Au 31/12/2019	<b>AFFECTATION</b> 2020	<b>RESULTATS EXERCICE</b> 2020	<b>RESULTATS CUMULES</b> Au 31/12/2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	10 524.67 €		15 201.94 €	25 726.61 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	102 906.31 €		-61 476.29 €	41 430.02 €
<b>TOTAUX :</b>	113 430.98 €		-46 274.35 €	67 156.63 €

	<b>RESULTATS CUMULES</b> Au 31/12/2020	<b>RESTES A REALISER</b> Au 31/12/2020 <b>DEPENSES</b>	<b>RESTES A REALISER</b> Au 31/12/2020 <b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	25 726.61 €	10 489.00 €	1 550.00 €	16 787.61 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	41 430.02 €			41 430.02 €
	67 156.63 €	10 489.00 €	1 550.00 €	58 217.63 €

### 3.b – Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 881 099.38 € et sont réparties comme suit :



Le poste de dépenses le plus important concerne l'article 611, contrat de prestation de service pour la collecte avec l'entreprise C2T Déchets à hauteur de 405 079.88 €. Il est calculé selon les éléments suivants :

- OM : 26.55 € ht / habitant
- Tri : 12.00 € ht / habitant (Ex-CCHVO)
- Tri : 11.30 € ht / habitant (Ex-CCME)

Auquel il faut ajouter l'indice « coût de la vie » correspond à 1.0955 de janvier à juin puis 1.0865 de juillet à décembre.

Le SYTEVOM occupe le second poste de dépenses selon l'article 658, charges diverses de gestion courante. Il s'agit :

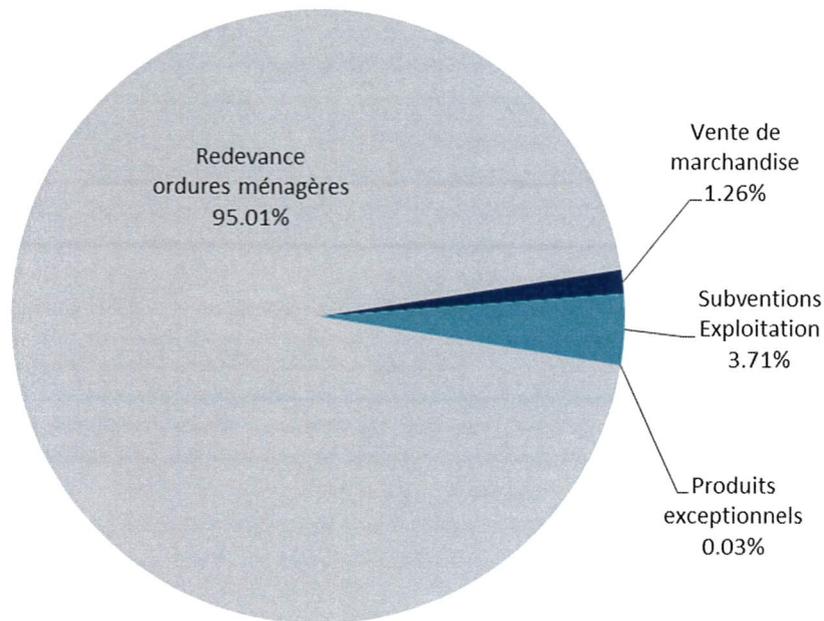
- des frais de gestion pour la participation du SYTEVOM (secrétariat, facturation, administration du service, une partie du fonctionnement des déchetteries...) à hauteur de 20 € ht / habitant
- du coût de traitement des OM (quai de transfert, enfouissement, gestion des points d'apports volontaires...) qui est facturé 120 € ht la tonne.

Ces 2 organismes comptent plus de 90 % des dépenses. Les autres articles concernent :

- les charges de personnels et la cotisation MNVS pour 29 278.97 €
- l'amortissement des bacs de regroupement pour 27 331 €
- les achats de bacs et composteurs pour 18 475.18 €
- les titres annulés et pertes sur créances pour 6 781.67 €
- la communication (flyers « les Ordures Ménagères ... et VOUS ! ») pour 1 964.40 €
- les frais d'affranchissements (important suite à l'information sur l'erreur de facturation de tri sélectif) pour 1322.23 €
- la maintenance informatique pour 1 080 € (correspondant à l'intervention en 2019 de Berger Levraut pour la séparation des bases de données OM et SPANC)
- les services bancaires pour 279.57 €.

### 3.c – Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 819 623.09 € et sont réparties comme suit :



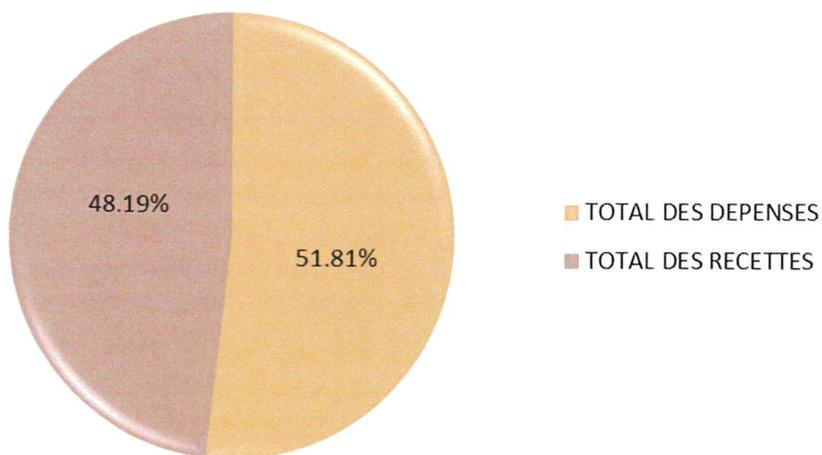
La redevance aux usagers (REOM), inscrite à l'article 706, représente 95.01 % des recettes pour un montant total de 778 695.23 €.

L'article 74, subvention d'exploitation, inscrit 30 401.64 € de recettes. Il s'agit du versement du SYTEVOM pour la valorisation du tri sélectif de 2019.

La vente de marchandises, article 707, regroupe les ventes de bacs OM aux usagers ainsi que les composteurs pour un montant de 10 302 €.

Un produit exceptionnel de gestion s'élève à 224.22 € à l'article 778.

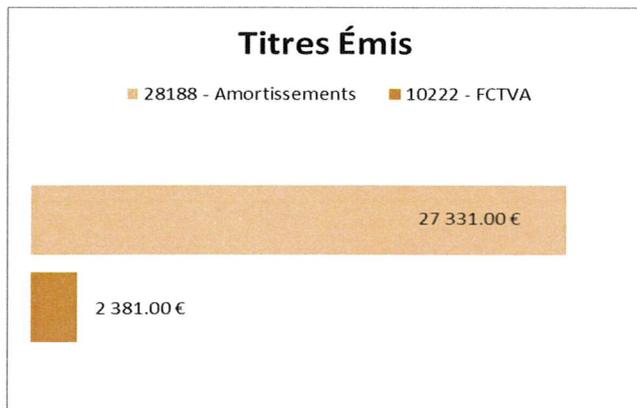
### 3.d – Ratio dépenses et recettes de Fonctionnement



Le ratio entre les dépenses et les recettes laissent un résultat négatif de 61 476.29 € sur le budget 2020.

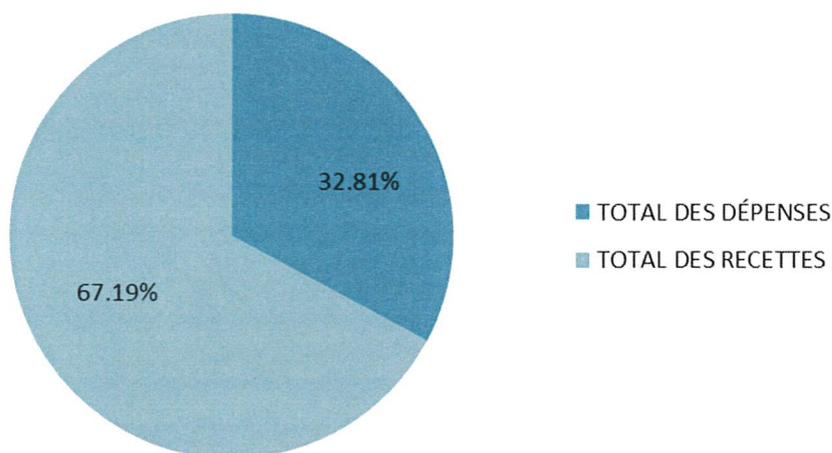
### 3.e – Investissement : Mandats et Titres émis

Mandats Émis : Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 510.06.88 inscrits à l'article 2188, il s'agit d'achat de bacs jaunes et de bacs de regroupement pris en charge par la CCME.



Titres Émis : Les recettes d'investissement s'élèvent à 29 712 € et se résument par les amortissements, au compte 28188, pour 27 331 € et par le FCTVA, au compte 10222, pour un montant de 2 381 €.

### 3.f – Ratio dépenses et recettes d'Investissement



## IV. COMMUNICATION

### 1. LE BULLETIN COMMUNAUTAIRE

Un édito de Mr HEYMANN sur la commission OM a été publié dans le bulletin communautaire et distribué par les mairies à l'ensemble des usagers du territoire.

### 2. LE FLYER " LES ORDURES MÉNAGÈRES ... ET VOUS ! "

Ce document a été distribué en complément du bulletin communautaire avec le calendrier de collecte 2021. Le but de ce tract est d'informer les usagers sur le fonctionnement du service, son financement mais également sur la nécessité de les impliquer d'avantage dans les consignes de tri. Le tonnage des ordures ménagères et la valorisation du tri sont des critères où l'évolution est entre les mains des usagers, et ils peuvent, à terme, influencer sur l'évolution de leur facture.

Communauté de Communes des 1000 Étangs

# Les Ordures Ménagères... et VOUS !

## Les bons gestes de la collecte

- Toujours sortir son Bac OM ou TRI la veille de la collecte
- Mettre son bac en évidence en bord de route, poignée côté route
- Ranger son bac vidé après la collecte
- Respecter les consignes de collecte et de tri : un bac non conforme ne sera pas collecté !

## Être acteur de sa facture !

### Agir sur les dépenses

Mieux gérer ses déchets, c'est d'abord éviter de les produire : agir pour limiter la quantité et leur nocivité.

### Réduire le tonnage des OM :

Traitement facturé 120 €/la tonne

- Éviter le gaspillage alimentaire = baisse du poids
- Tri en bac jaune = Diminution du poids des OM et valorisation des déchets
- Le compost = Diminution du poids et de notre impact environnemental
- Dépot en déchetterie = Diminution du poids - Tri et valorisation possible avant enfouissement
- Dépot en Points d'Apports Spécifiques = PAV Verre et vêtements
- Le réemploi : Donnons une 2<sup>ème</sup> vie aux objets. Vente d'occasion (par internet, vide grenier, ...), Dans (écoles, associations, Bibliothèques, ...), Ressourcerie...

La Communauté de Communes des 1000 Étangs s'efforce de maintenir une facturation la plus juste malgré les charges importantes.

### Agir sur les recettes

### Améliorer la qualité du tri Réduire le taux de refus Réduire les frais de collecte

- Nous pouvons participer en regroupant les bacs sur un POINT UNIQUE DE COLLECTE avec les voisins (pas de tenir sur les trottoirs et dans les allées des maisons...)
- En sortant notre bac que lorsqu'il est PLEIN (moment de bac à collecter qui est inscrit sur les feuilles de tri)

Le taux de refus analysé par le SYTEVOM, impacte directement le montant de la Subvention de Valorisation. Il était de 40% en 2019. Plus ce pourcentage est faible, meilleure est la subvention issue de la valorisation des déchets. Inversement, la subvention baisse et le coût du traitement augmente.

## Le financement du service

Notre devoir est d'équilibrer au maximum le budget afin de facturer la collecte au tarif le plus juste.



\* IDÉE REÇUE - LE TRI N'EST PAS GRATUIT !

Le coût du traitement du TRI est largement compensé par la revente des déchets. L'excédent correspond à la subvention de valorisation et agit donc directement sur votre facture. Sans cette valorisation, les frais de traitement OM et TRI seraient équivalents.

**Le services des ordures ménagères en quelques chiffres** (source année 2019)

Déchets OM collectés : 1174 tonnes  
TRI collecté : 597 tonnes  
Apports dans les 3 déchetteries : 2995 tonnes  
Points Apports Verre : 457 tonnes  
6000 km/mois effectués par les 2 camions (soit presque 2 fois le tour de la Terre sur un an.)

Total annuel : 5223 tonnes soit **50 kg** par habitant et par mois

## Démarches administratives

Votre foyer évolue suite à un événement de la vie, merci de nous en informer la CCME par écrit (courrier postal ou email) et votre Maire.

- Déménagement** : arrivée ou départ de la commune, départ d'un enfant. Signalez ce changement afin de mettre à jour votre dossier afin d'éviter des réclamations tardives.
- Changement de composition du foyer** : suite à un décès, une naissance, merci de préciser le nombre de personnes vivant sous votre toit.
- Informations aux propriétaires de logement en location** : merci de nous déclarer vos locataires (arrivée et départ) afin d'éviter une facturation à votre nom.
- Commande de bac et composteur.**

14 Place du Marché - 70270 Melisey

www.cc-1000etangs.fr  
ccme.omtri@orange.fr

03 84 20 05 53

## Les consignes de tri

### Je suis un emballage

Bouteilles et flacons plastiques  
Briques en carton  
Emballage métal et aérosols  
Papiers et emballages en carton fin



Bouteilles Pots, Bocaux (sans bouchon, ni cou verte)



Gros cartons, cartons alvéolés



Je suis non biodégradable

Objets divers - Piles  
Ampoules  
Vêtements



Je suis biodégradable

Epluchures  
Déchets verts



Les autres déchets ménagers et sanitaires

Nos modèles classiques de protection nos machoirs en papier à usage unique, nos gants et textiles sanitaires sont à déposer dans un sac plastique



### CE QUE NOUS DEVONS RESPECTER

Ecraser nos bouteilles et aplatir nos cartonnets.  
Vider et égoutter, ne pas laver nos emballages.  
Ne pas imbriquer nos déchets les uns dans les autres.  
Déposons nos déchets en vrac dans le bac jaune.  
En sac ou imbriqués, ils ne sont pas valorisés.



### Demandez votre BADGE D'ACCÈS EN DECHETTERIE !

Vous êtes PARTICULIER OU PROFESSIONNEL

03 84 76 93 09

Les déchets spéciaux sont collectés dans vos déchetteries de Melisey, Faucogney et Ternuay

Déposons nos déchets en SACS FERMÉS DANS le conteneur (pas dessus, ni à côté) Optimisons le remplissage du bac



## 3. LES CONSIGNES DU SYTEVOM

Le mémo TRI "Idée reçue" 2019, destiné à combattre les imbriqués, est resté d'actualité pour l'année 2020. Ce document édité par le SYTEVOM était à la disposition des usagers à l'accueil de la CC 1000 ETANGS, des mairies et a servi de guide pour les nouveaux usagers lors de leur arrivée sur le territoire communautaire.

# LE SYTEVOM

vous présente

## Les EMBALLAGES

TOUS EN VRAC DANS LE BAC DE TRI !

Je trie, j'ai tout compris avec mon mémo-tri !

idée reçue

## N°1

J'emboîte mes déchets les uns dans les autres !

FAUX

Lorsque les emballages sont imbriqués les uns dans les autres, la séparation au centre de tri est impossible. Dans ce cas les emballages ne sont donc pas valorisés.

QUE FAIRE ?

Il vous suffit de déposer vos emballages en vrac dans votre bac de tri.

Je trie, j'ai tout compris !

**CITEO** Diagnostiqueur agréé par l'État

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Tous les emballages dans le même bac !  
[www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)

**SYTEVOM**  
www.sytevom.org

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

**SYTEVOM**  
« LES FOUGÈRES » - 70130 NOIDANS-LE-FERROUX  
[www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)

**SYTEVOM**

Depuis Juin 2016, sur tout le territoire du SYTEVOM tous les emballages se recyclent !

Je trie, j'ai tout compris !

Une consigne plus simple, où tous les emballages sont à déposer en vrac dans votre bac de tri !

EN VRAC

TOUTES LES BOUTEILLES

TOUS LES FLACONS & BIDONS

TOUS LES SACS & SACHETS

TOUTES LES BARQUETTES

TOUS LES POTS & BOÎTES

TOUS LES FILMS

**CITEO** Diagnostiqueur agréé par l'État Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

JE TRIE

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON

Briques en carton    Bouteilles & flacons en plastique

Papiers & emballages en carton    Emballages en métal

EN VRAC

JE TRIE

EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre

Pots & bocaux en verre

+ EN VRAC

Tous les emballages en vrac dans votre bac de tri !

JE JETTE

LE RESTE DES DÉCHETS, DANS LA POUCELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Craquelins, emballages, broches à dents, autres tips, résidus à jeter...

DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES À LA MAISON !

N'oubliez pas, il existe une solution pour chaque déchet : COMPOSTAGE, DÉCHÈTÈRE OU ENCORE PRESSURISÉ !

Cette année 2020 a été perturbée par le virus de la COVID 19 qui a apporté de nouveaux déchets dans nos foyers. Une communication a donc été mise sur les bacs de tri comportant des masques. Cette info est aussi relayée par le site internet de la CC 1000 Étangs.



#### 4. LES BACS OM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les agents de collecte déposent, sur les bacs ou dans les boîtes à lettres, des messages de non-conformité de ces derniers. Plus de 1000 bacs sont pris en charge lors de certaines tournées. Par mesure d'hygiène et pour le respect des conditions de travail des agents de collecte, il n'est plus convenable de ramasser manuellement les sacs ou soulever des conteneurs. La CC 1000 ETANGS propose aux usagers de se doter de bacs réglementaires et 3 tailles sont proposées à la vente. Modèles en 120 litres et en 180 litres pour les particuliers, 660 litres pour les professionnels. Les usagers ont bien reçu le message et acceptés cette mesure.



Résultat des bacs distribués :

<b>120 litres</b>	97 bacs	<b>180 litres</b>	32 bacs	<b>660 litres</b>	8 bacs
-------------------	---------	-------------------	---------	-------------------	--------

C2T Déchets se charge des commandes auprès du producteur, Sulo basé à Langres. Les tarifs des bacs sont:  
 34 € pour le modèle en 120 litres  
 42 € pour le modèle en 180 litres  
 234 € pour le modèle en 660 litres

#### 5. LE COMPOSTAGE

Comme chaque année, La CC 1000 ETANGS et le SYTEVOM se sont associés pour relancer l'opération « Compostage domestique ».

Le principe de cette opération est de favoriser le développement du compostage domestique en permettant aux particuliers d'acquérir à bas coût des composteurs individuels à mettre dans leur jardin. La participation pour le particulier s'élève à 28 € grâce à l'intervention des partenaires financiers que sont le Conseil Général, l'ADEME et le SYTEVOM.



Pour des raisons pratiques de stockage et de distribution, un modèle unique est proposé à la vente : composteur en bois 600 litres avec le bio-seau au tarif de 28 €.

Résultat des ventes en 2020 :  
70 composteurs

## 6. INTERNET

Dans la page environnement du site de la CC 1000 ETANGS (cc-1000etangs.fr), un onglet est dédié au "Tri et déchets". On y retrouve :

- Le Calendrier de Collecte avec les consignes importantes de mise à disposition du bac pour la collecte
- La tarification, le règlement et les rapports d'activité
- Les consignes de tri : documents du SYTEVOM et possibilité de visite du centre d'incinération de Noidans le Ferroux
- Les réclamations et Contact. Les situations les plus courantes sont détaillées avec la solution éventuelle.
- Les déchetteries et Apports Volontaires : Sont rassemblés les guides du SYTEVOM (liste des apports autorisés, guide des déchetteries,...) mais également la procédure de demande de badge d'accès.

Le site internet évolue au gré des besoins et a prouvé son indispensabilité cette année pour la diffusion de messages liés à la pandémie, notamment pour des informations de maintien des collectes, des horaires changeant des déchetteries et des gestes des tri face au coronavirus.

Fait à Melisey, le 17 juin 2021  
Le Président,  
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS